

# ACTIVITÉS LÉGISLATIVES



*Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*

2001

*Activités législatives*

**2001**



*Nouveau-Brunswick*



le 20 avril 2002

L'honorable Bev Harrison  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

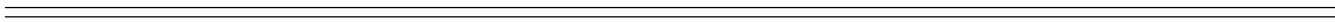
Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 13<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités  
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2001.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, reading "Loredana Catalli Sonier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Loredana Catalli Sonier

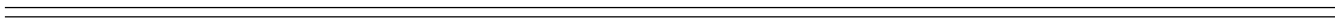


# *Table des matières*

---

---

Aperçu de l'année .....	7
Travaux de restauration .....	10
Bureau de l'Assemblée législative .....	12
Description des fonctions .....	13
Bureau du greffier .....	14
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure.	14
Activités des comités permanents et spéciaux .....	18
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	23
Services des finances et des ressources humaines .....	24
Effectif (au 31 mars 2001) .....	26
Budget .....	27
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	28
Bureau du harsard.....	30
Traduction des débats .....	32
Projet spécial.....	34
Services de protocole, de sécurité et d'accueil.....	36
Programme pour les parlementaires.....	38
Publications de l'Assemblée législative.....	38
Hommages .....	39



# *Aperçu de l'année*

---

## **Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative**

L'année 2001 est extraordinairement chargée dans tous les services du Bureau de l'Assemblée législative. Le fait que le bureau atteint ou dépasse les objectifs prévus manifeste le travail d'équipe, les efforts et le dévouement des membres du personnel. Chaque service atteint ses objectifs en une période où plusieurs d'entre eux manquent de personnel ou travaillent à former du nouveau personnel. L'Assemblée et ses comités siègent pendant un nombre record de jours comparativement aux statistiques de la dernière décennie.

L'Assemblée tient 63 jours de séance en 2001, comparativement à 75 en 2000. Les comités permanents et spéciaux tiennent 68 réunions comparativement à 97 en 2000.

Le personnel du Hansard enregistre et transcrit près de 4,2 millions de mots prononcés pendant 401 heures de séance et transcrit 276 heures de séance des comités, tandis que Traduction des débats traduit plus de 2,2 millions de mots et traite plus de 1 645 demandes de traduction.

Du 25 au 28 janvier, l'Assemblée législative accueille la 18<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Canada, à laquelle participent les présidents et vice-présidents provinciaux, territoriaux et fédéraux ainsi que des invités spéciaux des corps législatifs d'États de l'Allemagne et des États-Unis. Les sujets suivants sont notamment discutés pendant les séances de travail : la modification des autorités en matière de procédure, le fonctionnement des bureaux de régie interne, la déclaration d'intérêts privés, une autre solution pour la présidence que conclure à une violation de privilège et la question de savoir si l'imposition du règlement qui limite la durée du débat pendant l'étude d'un projet de loi menace la démocratie parlementaire.

Le 3 mars 2001, deux nouveaux députés sont présentés et occupent leurs sièges à la Chambre après avoir été élus aux élections partielles tenues le 5 février 2001 : Jean Dubé (PC), qui représente la circonscription de Campbellton, et Gaston Moore (PC), qui représente la circonscription de Caraquet. Les deux sièges avaient été laissés vacants par la démission

d'Edmond Blanchard (L), député qui représentait la circonscription électorale de Campbellton depuis 1987, et Bernard Thériault (L), député qui représentait la circonscription électorale de Caraquet depuis 1987.

La troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, après avoir été ajournée au 27 mars 2001, est convoquée de nouveau le samedi 3 mars 2001 pour étudier une mesure législative imposant le retour au travail du personnel hospitalier. La séance, tenue pour une rare fois en fin de semaine, se termine le lundi 5 mars, et la Chambre s'ajourne au 27 mars.

La Chambre recommence à siéger le 27 mars avec la présentation du budget, qui est la seule affaire à l'ordre du jour. Le 8 mai, Claude Williams (PC) est présenté par le premier ministre Lord et occupe son siège à la Chambre. M. Williams a été élu à une élection partielle tenue le 23 avril 2001 pour doter le siège de la circonscription de Kent-Sud, laissé vacant par la démission de l'ancien premier ministre Camille Thériault (L), qui représentait la circonscription depuis 1987. La troisième session de la 54<sup>e</sup> législature est prorogée le 1<sup>er</sup> juin 2001 après 63 jours de séance.

Du 4 au 6 mai 2001, l'Assemblée législative accueille le 12<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves. Un groupe de 56 élèves représentant des écoles secondaires de l'ensemble de la province participent au colloque de trois jours. Ce colloque annuel est possible grâce aux fonds versés par le ministère fédéral du Patrimoine canadien et le ministère provincial des Affaires intergouvernementales en application de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, Canada/Nouveau-Brunswick. La contribution des parlementaires et du personnel de l'Assemblée législative ainsi que de membres du public, du secteur privé et de la magistrature assure le succès du colloque.

L'Assemblée législative a reçu des fonds au titre de la même entente pour aider à la traduction du Journal des débats (hansard), en vue de rendre les travaux de l'Assemblée législative plus accessibles aux deux communautés linguistiques de la province.

Du 14 au 17 juin 2001, l'Assemblée législative accueille la 22<sup>e</sup> Conférence parlementaire des



---

---

provinces de l'Atlantique, qui réunit les parlementaires pour une conférence de perfectionnement professionnel d'une durée de trois jours et qui change de province de l'Atlantique chaque année.

Pendant l'ajournement de la Chambre, les comités ont un calendrier chargé ; ils commencent à se réunir régulièrement en juin et continuent pendant tout l'été et au début de l'automne, tenant 68 réunions en tout.

La quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature s'ouvre le 20 novembre 2001. Le discours du trône, prononcé par S.H. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, commémore les personnes qui ont perdu la vie par suite des attentats terroristes du 11 septembre et rend hommage à la générosité des gens du Nouveau-Brunswick qui ont fourni réconfort et hébergement à environ 2 000 voyageurs des États-Unis, du Canada et d'ailleurs dont les avions avaient été déroutés vers la province.

Pendant le premier jour de séance suivant le discours du trône, les parlementaires adoptent à l'unanimité une motion condamnant les attentats terroristes, exprimant leur solidarité avec les gens des États-Unis et appuyant les Forces armées canadiennes engagées dans la lutte internationale contre le terrorisme et dans les actions humanitaires en Afghanistan.

À la fin novembre, le Comité d'administration de l'Assemblée législative étudie un rapport sur la sûreté et la sécurité préparé par le service de police de Fredericton. Les priorités immédiates relevées par le Comité d'administration de l'Assemblée législative sont de pourvoir convenablement à la sécurité des parlementaires, du personnel et du public dans la cité parlementaire tout en veillant à ce que l'Assemblée législative soit ouverte et accessible pour les parlementaires, le personnel et les gens en visite. Il est admis que les parlementaires et le personnel, y compris les gens en visite, doivent être convaincus que les lieux sont sûrs et sécuritaires. Le maintien constant de la sécurité de la cité parlementaire sera prioritaire en 2002-2003.

Les travaux de restauration et de remise à neuf se poursuivent pendant toute l'année. Les installations des services alimentaires, ou la cafétéria

parlementaire, sont désignées en tant que priorité, et un certain nombre de travaux de rénovation sont entrepris dans le secteur de la cuisine afin d'assurer le respect des codes courants de prévention des incendies, d'électricité, de ventilation et de sécurité. La cuisine est rénovée grâce à de nouveaux appareils, à des étagères neuves en acier inoxydable et à de nouveaux carreaux de plafond et de plancher.

Des travaux de rénovation additionnels seront entrepris en 2002-2003 dans la salle à manger et la zone de service pour diminuer l'encombrement et procurer une ambiance agréable aux parlementaires, au personnel, aux membres du public et aux élèves. La restauration des lustres et de la masse est également entreprise en 2001, et des détails à ce sujet sont fournis plus loin dans le présent rapport.

À la suite de la désignation officielle de la place du Parlement en tant que lieu historique protégé, faite en l'an 2000, un groupe de travail formé de représentants du ministère de l'Approvisionnement et des Services, du Secrétariat à la Culture et au Sport et de l'Assemblée législative est constitué pour élaborer un plan visant la poursuite des travaux de restauration des édifices et des terrains de l'Assemblée législative.

Des progrès constants dans l'infrastructure technologique du complexe de l'Assemblée législative permettent d'améliorer 1) le système audionumérique d'enregistrement et le système de transcription, 2) les serveurs de l'Assemblée (afin d'augmenter la capacité de mémoire et d'améliorer l'efficacité) et 3) le système de fichier manuel de la bibliothèque.

En novembre, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une procédure de recrutement visant à doter deux postes clés, soit les postes de bibliothécaire parlementaire et de sergent d'armes. Suivant la pratique récente d'autres corps législatifs canadiens, le comité accepte une recommandation voulant que le poste de sergent d'armes soit annoncé publiquement pour la première fois.

La formation linguistique des parlementaires et du personnel continue d'être prioritaire, et 16 parlementaires et 7 membres du personnel profitent des services de formation linguistique qui sont offerts.

Pour la huitième année de suite, l'agente administrative et la sergente d'armes sollicitent des candidatures dans le cadre du programme de recrutement des pages de la Chambre des communes du Canada pour 2001-2002. Huit étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick qui sont en première année d'université passent des entrevues, et deux sont choisis.

Le Bureau de l'Assemblée législative assure pendant l'été, sur le plan administratif et celui des ressources humaines, le soutien du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) visant les parlementaires, et ceux-ci emploient 36 étudiants et étudiantes. Le bureau en emploie également 21 dans le cadre de divers autres programmes.

Enfin, de nombreux changements sont apportés en 2001 au niveau du personnel, et 15 membres du personnel prennent leur retraite ou démissionnent pour poursuivre d'autres possibilités de carrière. Huit nouveaux employés se joignent au personnel du bureau :

Heather Allaby	(rechercheuse, Bureau de l'opposition officielle) ;
Rabah Ayad	(traducteur, Traduction des débats) ;
Charles Ayles	(directeur général, Bureau des député(e)s du gouvernement) ;
Rebecca Colborne	(traductrice, Traduction des débats) ;
Amanda DiPaolo	(rédactrice, Hansard) ;
Marc Duguay	(agent des communications, Bureau de l'opposition officielle) ;
Marie-Berthe Losier	(agente des communications, Bureau des député(e)s du gouvernement) ;
Shelly Thériault	(secrétaire, Bureau de l'opposition officielle).

Deux employés de longue date prennent leur retraite : Wendell Fulton, rechercheuse du Bureau de l'opposition officielle, et Audrey Kitchen, rédactrice du Bureau du hansard.



*Le 14 novembre 2001, les deux lustres historiques de la Chambre de l'Assemblée législative ont officiellement été rallumés après d'importants travaux de restauration.*

*À gauche : La Chambre de l'Assemblée législative, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, pendant la restauration des lustres, entreprise en 2001. Voir détails aux pages 10 et 11.*

# Travaux de restauration

---

Une plaque dévoilée le 29 novembre 2000 désigne le complexe de l'Assemblée législative comme lieu historique provincial. En conséquence de la désignation de lieu historique protégé, le complexe de trois édifices s'ajoute à plus de 100 autres lieux désignés par la province sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques*. Le complexe de l'Assemblée législative se signale en outre comme l'un des lieux historiques provinciaux du millénaire.

L'édifice principal de l'Assemblée législative est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, date où il a remplacé un édifice qui avait été détruit par un incendie deux ans auparavant.

L'intérieur de la Chambre reflète le goût des gens qui vivaient à la fin de l'époque victorienne. Son aspect le plus impressionnant est sa hauteur de 13 m, qui correspond à la hauteur des deux principaux étages de l'édifice et qui contraste avec la superficie relativement petite de la pièce.

Les grandes attractions de la Chambre sont ses magnifiques lustres de cristal, fabriqués dans le style anglais des années 1880 et comprenant des armatures en laiton, des plaques réfléchissantes en verre opaque blanc ainsi que des prismes et des globes de cristal au plomb. Chaque lustre compte près de 600 morceaux de verre au plomb et de cristal faits à la main en Irlande par Waterford Crystal. Au début, les lustres étaient éclairés au gaz et devaient être descendus et remontés chaque fois que les brûleurs à gaz étaient allumés. En fait, ils sont encore équipés du mécanisme qui permet de les descendre jusqu'au plancher et de les remonter au plafond.

En mars 1888, la somme de 71,10 \$ a été payée à Fredericton Electric Light Co. pour l'installation des appareils d'éclairage dans l'édifice parlementaire, soit dans la Chambre d'Assemblée, la Chambre du Conseil, le foyer et l'entrée principale. Quelque temps avant 1920, les lustres eux-mêmes ont été convertis à l'électricité.

Le 14 novembre 2001, les deux lustres historiques sont rallumés officiellement après

une remise en état complète. Le président, l'hon. Bev Harrison, et le ministre de l'Approvisionnement et des Services, Dale Graham, participent à la cérémonie d'illumination.

Lors d'une remise en état antérieure des lustres, commencée en 1985 dans le cadre de travaux de rénovation de l'intérieur de la Chambre et terminée en 1988, plusieurs prismes manquants ont été remplacés, les fils électriques ont été changés, et le laiton a été nettoyé et laqué.

La plus récente réfection est entreprise après la chute d'une plaque du lustre nord qui avait été endommagé auparavant. Il faut descendre les lustres pour que le personnel puisse évaluer la situation.

C'est alors que toute la stabilité des installations est mise en doute en ce qui concerne la structure de soutien et la capacité des treuils, des fils et des branchements électriques. À la suite de consultations auprès de l'Institut canadien de conservation, du personnel du ministère de l'Approvisionnement et des Services et de celui du Secrétariat à la Culture et au Sport du ministère de l'Éducation, la période du 5 février au 20 mars est réservée pour terminer les travaux nécessaires afin de redonner aux lustres leur splendeur originale.

Ned Bowes, de Shades of Light, qui avait déjà participé aux travaux de rénovation de 1985, obtient le contrat pour faire le travail. Une plateforme élévatrice est introduite à la Chambre, et les prismes de cristal et les globes sont enlevés. Le 21 février, les deux lustres sont descendus et placés sur une table fabriquée pour l'occasion et équipée d'un dessus isolant rigide afin de recevoir la structure des lustres. L'inspecteur en électricité indique alors que la réfection du câblage électrique devra être approuvée par la CSA.

Il est estimé que, au lieu d'avoir une tige en trois bouts avec des joints filetés peu fiables, il serait plus sécuritaire d'avoir un support tout d'une pièce. L'ancienne roue à gaz à la base de chaque lustre, avec ses orifices scellés avec du ruban adhésif, est enlevée et remplacée par une nouvelle pièce approuvée par la CSA (les roues

---

---

originales, ainsi que d'autres pièces remplacées, sont photographiées et déposées à la réserve centrale des collections patrimoniales du Nouveau-Brunswick).

Le 26 février, l'assemblage de la tige principale de chaque luminaire est enlevé et démonté. Les pièces de laiton de la tige principale qui avaient été endommagées sont enlevées et envoyées au Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick pour y être réparées. Une pièce dont les dommages sont irréparables doit être reproduite. Le lendemain, la Chambre ayant été convoquée, l'installation doit être enlevée de la Chambre, et les lustres sont transportés au deuxième étage, près de la rotonde.

À la mi-mai, les pièces du lustre sont envoyées à Éclairage Unilight Limitée, à Montréal, pour que le luminaire endommagé soit recâblé et réparé.

Le 8 octobre, les lustres sont renvoyés à l'atelier du ministère de l'Approvisionnement et des Services, à l'angle des rues Brunswick et St. John, où ils sont réassemblés et repolis à l'Incralac. Le 5 novembre, le spécialiste

d'Éclairage Unilight Limitée termine le recâblage des cristaux du lustre ainsi que le remplacement des agrafes et liens des fils électriques ; du fil de cuivre de calibre 21 est utilisé, l'ancien fil à collets ayant été jugé insuffisant. La partie principale des lustres est rapportée à la Chambre et installée sur les supports préparés à cette fin. Le 12 novembre, les lustres sont suspendus à leur place habituelle, et les cristaux y sont ensuite fixés.

Parties et consultants ayant participé au projet :

Maverick Construction Ltd.  
(entrepreneur principal)  
590, rue Queen  
Fredericton (N.-B.)

Éclairage Unilight Limitée  
(consultant en éclairage)  
5530, rue Saint-Patrick  
Montréal (Québec)  
H4E 1A8

Institut canadien de conservation  
(conseils techniques)  
1030, chemin Innes  
Ottawa (Ontario)



*À gauche : Peter Davis, gestionnaire des Services techniques, au ministère de l'Approvisionnement et des Services, et un collègue remettent en état les 1 200 prismes de cristal de plomb, faits à la main par Waterford Crystal, en Irlande. Avant leur conversion à l'électricité, les lustres fonctionnaient au gaz et étaient abaissés et remontés chaque fois pour les allumer.*

# Bureau de l'Assemblée législative

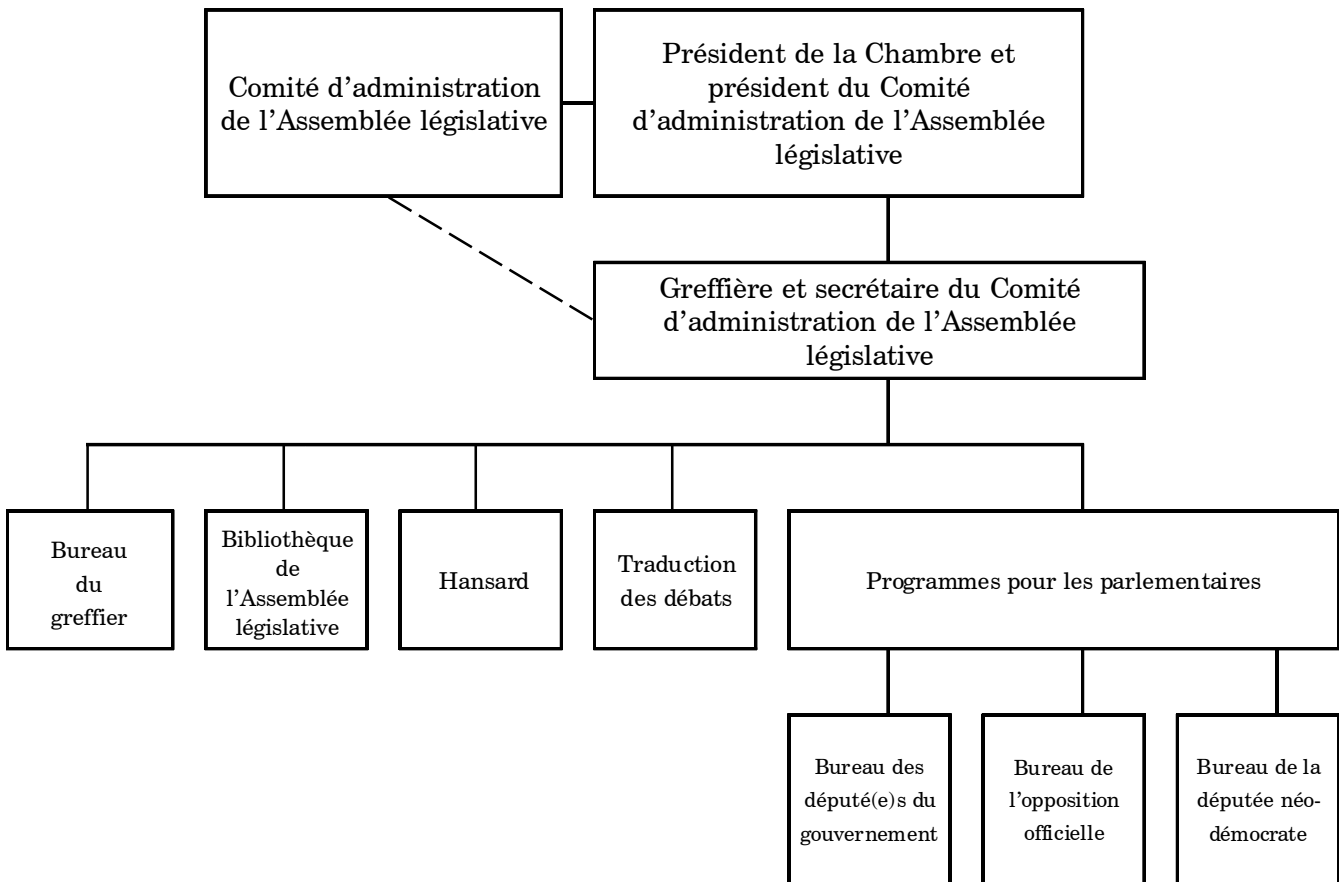
---

---

## Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.

## Organigramme



# *Description des fonctions*

---

## *1. Greffière de l'Assemblée législative*

- Conseille et aide la présidence de la Chambre et les parlementaires quant aux questions de procédure et d'administration.
- Dirige le Bureau de l'Assemblée législative.

## *2. Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.

## *3. Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

## *4. Hansard*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités législatifs pour les parlementaires.

## *5. Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités législatifs et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

## *6. Sergente d'armes*

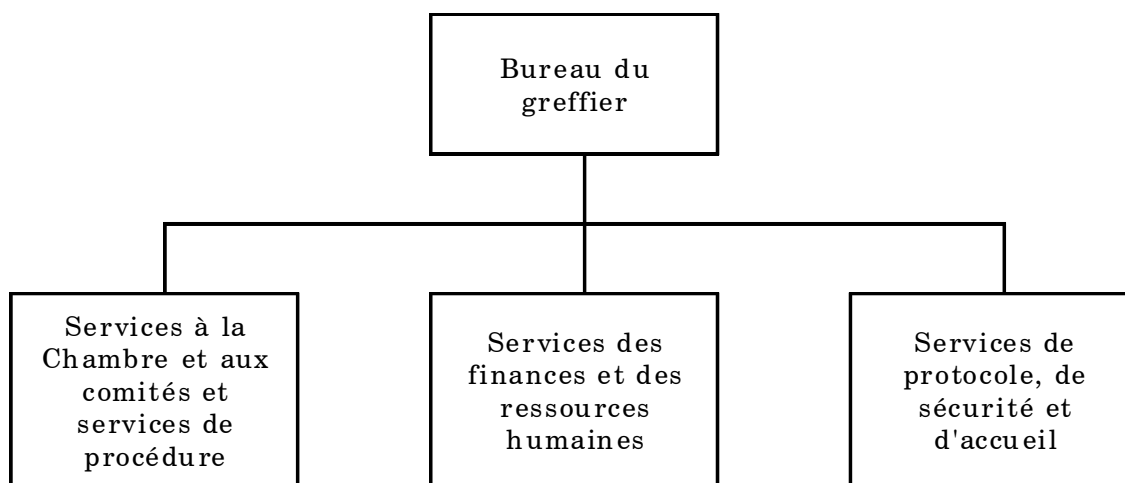
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

## *7. Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

# Bureau du greffier

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative



## Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

Même si la Chambre et les comités siègent moins de jours en 2001, les demandes de services demeurent élevées. Le personnel du bureau du greffier assure un soutien en matière de procédure et un soutien administratif et juridique pendant 63 jours de séances de la Chambre et 68 jours de réunions des comités permanents et spéciaux.

La troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, amorcée le 20 novembre 2000, est reconvoquée le 3 mars 2001 pour étudier une mesure législative de retour au travail afin d'obliger le personnel de soutien en grève dans les hôpitaux à retourner au travail. Il faut trois jours à la Chambre pour adopter le projet de loi 30, *Loi assurant la continuation de certains services dans les services publics*, avant d'ajourner jusqu'au 27 mars. La Chambre reprend le 27 mars, et la présentation du budget est le seul élément à l'ordre du jour. À la clôture du débat sur le budget, la Chambre adopte, par ordre spécial, les heures de séance prolongées suivantes :

### Heures de séance

le mardi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;

le mercredi, de 10 h 00 à 12 h 30 ;  
de 14 h 00 à 18 h 00 ;  
le jeudi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;  
le vendredi, de 10 h 00 à 12 h 30 ;  
de 14 h 00 à 18 h 00.

L'horaire révisé demeure en vigueur jusqu'à ce que la Chambre termine l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

En tout, 72 projets de loi sont déposés, soit 68 projets de loi d'initiative ministérielle et 4 projets de loi d'intérêt privé, dont 67 reçoivent la sanction royale.

La Chambre consacre la plupart de son temps à l'étude du projet de loi 18, *Loi relative à la Loi sur les régies régionales de la santé*, en Comité plénier, et à l'étude des prévisions budgétaires des ministères, en Comité des subsides.

Au cours des 20 premiers jours de la quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature, qui ouvre le 20 novembre 2001, le gouvernement dépose 29 projets de loi, dont 14 reçoivent la sanction royale le 21 décembre 2001.

---

---

### ***Projets de loi d'intérêt privé***

Le bureau du greffier traite 10 demandes de projets de loi d'intérêt privé qui sont déposés au cours de la troisième et de la quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature. Des 10 projets, 6 obtiennent la sanction royale. En plus d'aider les parlementaires à rédiger les motions et les amendements, les greffiers parlementaires aident à traiter deux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire.

### ***Technologie à l'Assemblée législative***

L'Assemblée législative continue de moderniser et de perfectionner son infrastructure technologique. Le matériel du système d'enregistrement et de transcription audionumérique de l'Assemblée, installé en 1999, passe de 80GB à environ 223GB d'espace disque utilisable. La mise à jour permet aux rubans non transcrits de rester en ligne au lieu d'être archivés, ce qui fait économiser du temps et du travail au personnel.

L'Assemblée législative suit la direction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, en s'éloignant de Novell pour les services d'archive et d'impression, et remplace deux de ses serveurs Novell par un nouveau Compaq Proliant ML 530. Le nouveau serveur, qui assure des services de soutien du réseau aux membres du gouvernement et de l'opposition, est plus rapide, a une plus grande capacité de mémoire et est plus facile à entretenir et à soutenir puisqu'il comporte une tolérance aux failles additionnelle intégrée. Le reste de l'Assemblée législative continue de recevoir le soutien du réseau du serveur Compaq Proliant 6000, branché de Novell à Windows 2000, le système en place dans presque tout l'appareil gouvernemental.

Les délibérations de la Chambre sont actuellement stockées sur des bandes magnétiques Betacam, un format cher qui exige une importante quantité d'espace de mémoire.

Le bureau étudie les diverses options disponibles pour convertir en format numérique les rubans actuels et l'enregistrement en temps réel des délibérations. Un support de données convenable doit être trouvé pour assurer une durée de vie en stockage plus longue et alléger

les contraintes de stockage avec Rogers Cable et Sonoptics Tech. Inc.

Bruce Mather, l'administrateur du système informatique du bureau, supervise plusieurs étudiants des programmes coop d'universités et de collèges communautaires tout en répondant aux besoins grandissants en technologie de l'information des parlementaires et du personnel.

L'Assemblée législative fait un effort réfléchi pour intégrer les progrès de la province dans la gestion des affaires législatives et la politique de la province visant à se maintenir à jour sur le plan technologique. Le bureau s'efforce de jouer un rôle de chef de file, compte tenu des ressources limitées, pour ce qui est d'utiliser la technologie de l'information et de fournir des documents sur Internet.

Les parlementaires de tous les partis font pression auprès de l'Assemblée législative pour améliorer les normes et mettre en oeuvre les ressources électroniques en ligne afin d'accomplir leurs tâches en tant que parlementaires et avoir accès à des documents internes et du Web.

La technologie dans les bureaux de l'Assemblée donne lieu à des communications plus faciles ou plus efficaces, à des économies d'argent, à des économies de temps pour ce qui est de transporter et de retaper les discours des parlementaires et le matériel de recherche, à la communication des besoins en traduction, à des services améliorés pour les parlementaires, l'électorat, les élèves et les étudiants de partout dans la province, ainsi que pour le personnel et le grand public.

Le personnel restreint mais dévoué de l'Assemblée législative relève le défi de répondre aux attentes et aux demandes additionnelles que suscitent les progrès en technologie.

Le site Web de l'Assemblée législative ne découle pas d'un travail ou d'une étude planifiée ou de recherche à long terme de la part du personnel du Bureau de l'Assemblée législative ou d'un comité de l'Assemblée législative. Le site découle de la montée en flèche d'Internet (pour laquelle rien n'était prévu), de la demande répétée



---

---

des parlementaires et des nombreuses demandes de renseignements en ligne sur les parlementaires et les travaux de l'Assemblée législative.

Au départ, l'Assemblée législative devait établir un plan stratégique de technologie de l'information, un réseau local régional ou RL pour relier les bâtiments au sein du complexe législatif au gouvernement et au reste du monde. Par la suite, l'administrateur des systèmes informatiques est recruté et un budget de technologie est approuvé. Depuis, d'autres importantes initiatives sont prises et achevées.

Grâce à la participation de Communications Nouveau-Brunswick, d'un fonctionnaire spécialisé de la section des Services gouvernementaux de l'informatique du ministère de l'Approvisionnement et des Services et d'un membre du personnel du bureau du greffier, une liste ordinaire et facile à mettre à jour du Conseil exécutif et un état des projets de loi sont affichés sur le site Web de l'Assemblée législative.

Ce qui s'ensuit, en partie, est un certain chevauchement. Les biographies qui existaient en copies papiers depuis 1982 sont mises à jour et affichées sur le Web, avec lien à la liste originale simple des parlementaires.

À partir de ce moment-là, les choses progressent rapidement, au point où le site Web comprend maintenant près de 2 000 documents. Aucuns fonds n'ont jamais été affectés au maintien d'un site Web au titre d'un crédit distinct dans les prévisions budgétaires. Même si le personnel est encouragé à assister à des cours de perfectionnement professionnel et que le personnel de Communications Nouveau-Brunswick et du ministère de l'Approvisionnement et des Services est toujours très efficace, il n'y a aucun ajout de personnel pour gérer et élaborer davantage le contenu du site Web afin de répondre aux besoins en renseignements stratégiques de l'Assemblée législative, des parlementaires et du public. Au contraire, le site Web s'ajoute aux tâches du personnel actuel qui reçoit l'aide d'étudiants qui occupent un emploi occasionnel. Au cours de la période, des élections provinciales modifient le portrait complet du site de l'Assemblée législative, et, peu après, le Conseil exécutif et les ministères clés sont entièrement restructurés. Ce qui est en

place actuellement peut être qualifié de travail fait de son mieux.

Bref, le personnel est maintenant en mesure de fournir les documents courants et des mises à jour des documents existants. De nouveaux documents sont demandés aussitôt qu'ils sont déposés à la Chambre. Des demandes de renseignements supplémentaires sont reçues presque quotidiennement par l'entremise d'Internet. Environ 2 000 documents et plus sont affichés au site Web de l'Assemblée législative à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/legis/index-f.htm>.

### ***Journaux de la Chambre***

Pendant l'année, le personnel compile quatre éditions des Journaux, soit ceux des première, deuxième et troisième sessions de la 54<sup>e</sup> législature. À la fin de l'année, les Journaux de la première et de la deuxième sessions sont révisés et indexés et sont prêts à être publiés. Le travail commence sur l'indexation de la troisième session et sur le Journal non révisé de la quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature. Le bureau du greffier publie trois documents importants portant sur les travaux de la Chambre proprement dits.

- Le Journal non révisé (souvent appelé procès-verbal), qui est publié quotidiennement, constitue le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. (Le rapport officiel de ce qui est dit à la Chambre et qui paraît dans les *Débats*, aussi appelé *hansard*, est produit par le Bureau du *hansard*.) À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont révisés, indexés et publiés pour constituer le recueil d'archives officiel des votes et des délibérations.

- Le *Feuilleton et Avis* est publié pour chaque séance et comprend deux documents : le *Feuilleton* et les *Avis*. Le *Feuilleton* est l'ordre du jour officiel de la Chambre et il énumère toutes les affaires qui peuvent être mises en discussion pendant la séance. Les *Avis* comprennent les avis de toutes les affaires que les parlementaires et le gouvernement veulent présenter à la Chambre. Le *Feuilleton et Avis* fournit aussi des renseignements cumulatifs sur l'état d'avancement de toutes les motions et sur tous les documents présentés ou déposés à la Chambre.

---

• *L'État des projets de loi* est publié chaque semaine lorsque la Chambre siège et il fournit des renseignements cumulatifs sur l'avancement de tous les projets de loi. Le document est aussi affiché sur le site Web de l'Assemblée législative, ainsi que le *Feuilleton et Avis*, le Journal non révisé et tous les projets de loi déposés à la Chambre.

### ***Éducation du public et relations interparlementaires***

L'Assemblée législative accueille 56 élèves représentant 37 écoles secondaires de l'ensemble de la province lors du 12<sup>e</sup> colloque législatif pour élèves qui se tient du 4 au 6 mai 2001.

Le colloque est un programme non partisan qui a pour objectif de faire comprendre en profondeur le fonctionnement et les activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick, d'encourager l'utilisation du Parlement modèle dans les écoles secondaires 2<sup>e</sup> cycle, de favoriser des relations positives entre les élèves francophones et anglophones et de former des Canadiennes et des Canadiens renseignés et responsables.

Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les questions communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience avec les autres. Les élèves sont recommandés par les directeurs ou directrices d'écoles, les conseillers d'orientation et le personnel enseignant.

Pendant toute la fin de semaine, les élèves assistent à une série d'ateliers et de conférences portant sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Les élèves reçoivent de l'information directe de la part des conférenciers invités suivants : le juge Alfred Brien, du district judiciaire de Saint John ; l'hon. Brad Green, procureur général et ministre de la Justice ; Madeleine Dubé, députée d'Edmundston.

Le sommet de la fin de semaine chargée a lieu le dimanche matin, lorsque les élèves tiennent un Parlement modèle dans l'historique Chambre de l'Assemblée législative. Les élèves occupent les sièges normalement réservés à leurs parle-

mentaires et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative.

Le président de l'Assemblée législative, l'hon. Bev Harrison, préside le Parlement modèle pendant lequel les élèves mettent en pratique l'information acquise dans les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les participants et participantes tiendront leurs propres débats à la Chambre pour adopter ou rejeter des motions et des projets de loi, qu'ils auront entièrement rédigés eux-mêmes et qui porteront sur des questions qui les préoccupent.

En plus du colloque législatif pour élèves, l'Assemblée législative accueille deux conférences : la Conférence des présidents d'assemblée du Canada, en janvier 2001, et la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la fin juin. Les préparatifs comprennent l'envoi des invitations, la recherche et la préparation des séances de travail, le choix des sujets et la prise de dispositions avec les conférenciers, la préparation et l'organisation des itinéraires des diverses délégations, la supervision des exigences en matière de transport et de logistique ainsi que l'organisation et l'animation de toutes les activités sociales.

En 2002, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sera l'hôte de la 41<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) qui se tiendra du 16 au 21 juillet 2002. Les délégations de la région canadienne de l'APC, des sections de l'APC du Royaume-Uni et des Caraïbes participeront à la conférence qui se tient chaque année dans une région canadienne différente. Les séances de planification sont en cours et se poursuivent pendant l'année.

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assisteront à la Conférence régionale canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), au Colloque parlementaire de la région du Canada de l'APC, aux conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments.

# Activités des comités permanents et spéciaux

Donald Forestell, greffier adjoint

## I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première législature s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt le besoin de confier une partie de leur travail à des groupes ou comités formés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités ont fortement augmenté depuis, surtout au cours des 25 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues à des charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif. Les comités donnent aussi aux élus une occasion de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et la composition d'un comité correspond généralement à la répartition globale des sièges à l'Assemblée. Les délibérations des comités sont souvent plus informelles et plus coopératives que celles de la Chambre ; leur ambiance est plus propice à une réflexion collective et à un travail d'équipe. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent adoptés à l'unanimité et apportent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, sinon impossibles à entreprendre. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes qu'un comité a été chargé d'examiner. Les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires d'entendre les gens de toutes les régions de la province.

Les comités parlementaires ont un programme chargé et productif pendant l'année 2001. Ils se réunissent pendant toute l'année,

examinant et élaborant des politiques et des mesures législatives proposées et examinant les dépenses et les mesures administratives du gouvernement. En tout, 68 réunions ont lieu au cours de l'année pour effectuer les travaux confiés aux divers comités. Le Comité des corporations de la Couronne et celui des comptes publics sont les plus actifs des comités permanents, avec un total de 21 et de 18 jours de séance respectivement.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en l'an 2001.

Comités	Nombre de réunions
Nominations	1
Corporations de la Couronne	21
Éducation	0
Soins de santé	8
Modification des lois	3
Administration de l'Assemblée législative	9
Ombudsman	2
Projets de loi d'intérêt privé	5
Privilèges	0
Procédure	1
Comptes publics	18
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>

## II. Comités permanents

### *Comité permanent des corporations de la Couronne*

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par David Alward (Woodstock), continue d'être actif pendant l'année 2001. Il tient en tout 21 réunions pendant l'année.

Le 11 janvier 2001, le comité rencontre le vérificateur général Daryl Wilson pour examiner un rapport préparé par le bureau du vérificateur général relativement à l'examen des corporations hospitalières régionales de la province par le comité. Le vérificateur général présente aussi un rapport concernant NB Agriexport Inc.

---

Des représentants des huit corporations hospitalières régionales de la province comparaissent devant le comité pendant la fin janvier 2001. Le président du conseil, le directeur général et d'autres hauts dirigeants de chaque corporation hospitalière comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses pendant l'année en question. C'est la deuxième fois que des représentants des diverses corporations hospitalières comparaissent devant le Comité permanent des corporations de la Couronne.

Le comité rencontre les diverses corporations régionales dans l'ordre suivant :

- le 16 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 1 (sud-est) ;
- le 17 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 4 ;
- le 18 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 6 (Réseau Santé Nor'Est) ;
- le 19 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 2 (Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique) ;
- le 23 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 1 (Beauséjour) ;
- le 24 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 3 ;
- le 25 janvier 2001, Corporation hospitalière de la Région 7 ;  
Corporation hospitalière de la Région 5.

Les 27 et 28 février 2001, le comité rencontre les représentants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB), une entreprise de service public de la Couronne. Le président du conseil d'administration, le président de la société et d'autres hauts dirigeants comparaissent devant le comité pour rendre compte des activités de la société pendant l'année en question. Le comité rencontre aussi des représentants de N.B. Coal.

Le comité tient une séance de travail les 22 mars et 18 mai 2001 et présente un rapport à la Chambre le 24 mai.

Le comité se réunit dans la Chambre du Conseil législatif les 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 12 octobre 2001 afin d'examiner les activités et les états financiers de diverses corporations de la

Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2000. Des représentants des corporations de la Couronne et organismes suivants comparaissent devant le comité :

- Algonquin Properties Limited ;
- Forest Protection Limited ;
- Jardin horticole Kingsbrae ;
- Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick ;
- Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;
- Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;
- Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;
- Société de développement régional ;
- Services Nouveau-Brunswick ;
- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick.

Le 30 octobre 2001, les membres du comité participent à une séance de formation offerte par le personnel du bureau du vérificateur général. Les sujets traités sont notamment la compréhension des états financiers, l'importance des buts, des objectifs et des mesures de rendement, l'examen des rapports annuels ainsi que des questions relatives à la présentation des rapports annuels dans le secteur public au Canada.

Le 13 décembre 2001, le comité tient une séance mixte spéciale avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : 2001*. Le vérificateur général explique aux membres la nature des travaux entrepris pendant l'année ainsi que le contenu et les constatations du rapport.

### ***Comité permanent de modification des lois***

Les projets de loi déposés à l'Assemblée législative peuvent être renvoyés au Comité

---

---

permanent de modification des lois aux fins d'examen. Des audiences publiques peuvent être tenues pour permettre aux intervenants, organismes et particuliers intéressés d'exprimer leurs points de vue.

Le projet de loi 23, *Loi sur la protection de la vie privée*, est déposé à l'Assemblée législative en décembre 2000 et renvoyé au Comité permanent de modification des lois aux fins d'examen. La loi proposée ferait de l'atteinte à la vie privée un acte illégitime et permettrait à la victime de cette atteinte d'intenter à l'auteur du préjudice une poursuite en dommages-intérêts ou de demander un acte déclaratoire ou une injonction. Le comité étudie également le document de travail intitulé *Commentaire au sujet de la Loi sur la protection de la vie privée*, publié par le ministère de la Justice en décembre 2000.

Le comité tient une réunion d'organisation le 15 février 2001 pour étudier l'objet du projet de loi et prévoir le calendrier des audiences. Les audiences publiques ont lieu à Fredericton les 22 et 23 mars 2001. Divers particuliers et organismes comparaissent devant le comité pour exprimer leurs points de vue. Le comité ne présente pas de rapport à la Chambre avant la prorogation de la troisième session, qui a lieu le 1<sup>er</sup> juin 2001.

#### ***Comité d'administration de l'Assemblée législative***

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est responsable des questions administratives et financières visant l'Assemblée législative et les parlementaires et il détermine les politiques de la Chambre à cet égard. Il est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), et formé de parlementaires de tous les partis représentés à la Chambre.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient neuf jours de réunions en 2001, soit les 8 février, 4 avril, 16 mai, 19 juin, 27 septembre, 16 et 31 octobre ainsi que les 4 et 19 décembre 2001. Le comité examine et étudie diverses questions relatives au fonctionnement des bureaux de circonscription des parlementaires. En outre, le comité examine un rapport de l'hon. Stuart G. Stratton, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, sur les changements recommandés à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des*

*membres du Conseil exécutif*. Le comité fait rapport à la Chambre à ce sujet le 8 janvier 2001. Il étudie aussi des questions relatives à la sûreté et à la sécurité du complexe de l'Assemblée législative.

#### ***Comité permanent de l'ombudsman***

Le Comité permanent de l'ombudsman, présidé par Brenda Fowlie (Kennebecasis), est chargé de se réunir annuellement ou au besoin pour examiner le rapport annuel de l'ombudsman et étudier d'autres questions relatives au bureau de l'ombudsman à mesure qu'elles se présentent. L'ombudsman relève de l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité.

Le comité rencontre l'ombudsman Ellen King le 25 septembre 2001 pour examiner le rapport annuel de 1998-1999 du bureau de l'ombudsman. Il participe aussi à une séance de formation avec le bureau du vérificateur général le 30 octobre 2001.

#### ***Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé***

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations. Le comité est présidé par Louis-Philippe McGraw (Centre-Péninsule).

Le comité étudie huit projets de loi d'intérêt privé pendant l'année. Il se réunit le 20 mars 2001 et étudie le projet de loi 17, *Loi relative à l'Association canadienne de l'informatique du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements. Le comité étudie aussi le projet de loi 29, *Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick inc.*, et accomplit une partie du travail à ce sujet. Plus tard, afin de permettre l'étude de la demande pendant la session suivante, le comité recommande qu'il soit envisagé de suspendre les conditions de l'article 110 du Règlement, au sujet des droits de dépôt, et de l'article 111, au sujet de la publication des avis.

Le comité se réunit les 8 et 10 mai 2001 et étudie les projets de loi 41, *Loi relative à l'Association des*

---

---

*forestiers agréés du Nouveau-Brunswick*, 45, *Loi abrogeant An Act to incorporate the New Brunswick and Canada Railroad Company*, 47, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton*, et 49, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité étudie aussi les projets de loi 48, *Loi constituant en corporation SG Hambros Trust Company (Canada) Inc.*, et 55, *Loi modifiant la Loi Constituant en Corporation La New World Trust Corporation*, et accomplit une partie du travail à ce sujet.

Le comité se réunit de nouveau le 15 mai 2001 et, dans un rapport présenté le 31 mai 2001, recommande qu'il soit envisagé de suspendre les conditions des articles 110 et 111 du Règlement afin de permettre l'étude des demandes de SG Hambros Trust Company (Canada) Inc. et de New World Trust Corporation pendant la session suivante de la Chambre.

Le comité tient une séance de travail le 20 septembre 2001.

#### **Comité permanent des privilèges**

Aux termes du paragraphe 9(2) du *Règlement de l'Assemblée législative*, la Chambre peut renvoyer au Comité permanent des privilèges, sur résolution, une question se rapportant directement à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire.

Le comité ne tient aucune réunion en 2001.

#### **Comité permanent de la procédure**

Aux termes de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées automatiquement au Comité de la procédure.

Conformément au paragraphe 114(2) du Règlement, le comité se réunit le 14 décembre 2001 pour envisager de suspendre certaines conditions de procédure applicables à la demande d'édiction de projets de loi d'intérêt privé qui avaient d'abord été déposés pendant une session antérieure.

#### **Comité permanent des comptes publics**

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par Sheldon Lee (Charlotte), continue d'être actif en 2001, tenant 18 réunions au cours de l'année.

Le comité se réunit les 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21 et 22 février, les 13 et 14 mars et les 12, 13, 14 et 18 septembre 2001 pour examiner les rapports annuels et les états financiers de divers ministères pour l'année financière terminée le 31 mars 2000. Des représentants des ministères et organismes suivants comparaissent devant le comité :

bureau du vérificateur général ;  
bureau du contrôleur ;  
ministère de l'Agriculture et du Développement rural ;  
ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture ;  
ministère de l'Éducation ;  
ministère de l'Environnement ;  
ministère des Finances ;  
ministère des Pêches et de l'Aquaculture ;  
ministère de la Santé et des Services communautaires ;  
ministère du Développement des Ressources humaines ;  
ministère des Affaires intergouvernementales ;  
ministère de la Justice ;  
ministère du Travail ;  
ministère des Municipalités et de l'Habitation ;  
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;  
ministère du solliciteur général ;  
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;  
ministère des Transports ;  
Conseil consultatif sur la condition de la femme ;  
Bureau du Conseil exécutif ;  
Commission du travail et de l'emploi ;  
Assemblée législative ;  
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;  
Commission de police du Nouveau-Brunswick ;  
Cabinet du premier ministre ;  
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;  
Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé ;  
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Le 30 octobre 2001, les membres du comité participent à une séance de formation offerte par le personnel du bureau du vérificateur général. Les sujets traités sont notamment la compréhension des états financiers, l'importance des buts, des objectifs et des mesures de rendement, l'examen des rapports annuels ainsi que des questions relatives à la présentation des rapports annuels dans le secteur public au Canada.

Le 13 décembre 2001, le comité tient une séance mixte spéciale avec le Comité permanent des

---

---

corporations de la Couronne pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : 2001*. Le vérificateur général Daryl Wilson explique aux membres le contenu du rapport et répond à leurs questions.

### **III. Comités spéciaux**

#### ***Comité spécial de l'éducation***

Le Comité spécial de l'éducation est constitué pour aborder les nombreuses questions et préoccupations relatives à l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick. Le comité reçoit le mandat de solliciter des opinions et de se renseigner sur les domaines de l'éducation et de conseiller au ministre de l'Éducation et à l'Assemblée législative de nouvelles solutions pour assurer l'éducation.

Le comité, présidé par Pat Crossman (Riverview), présente un rapport à la Chambre pendant la deuxième session de la 54<sup>e</sup> législature. Ce rapport formule des recommandations en vue d'une structure plus efficace pour la gestion du système d'éducation de la province. La principale recommandation consiste en une proposition visant à constituer des conseils éducatifs de district démocratiquement élus à l'échelle locale et à assurer une participation sérieuse des parents dans la structure de gouverne.

#### ***Comité spécial des soins de santé***

Le Comité spécial des soins de santé, présidé par Madeleine Dubé (Edmundston), est constitué pour examiner la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, faire enquête et faire rapport à la Chambre à cet égard et étudier les autres questions renvoyées par le gouvernement.

Le comité est chargé par le ministre de la Santé et du Mieux-être, l'hon. Dennis Furlong (Dalhousie—Restigouche-Est), de faire des recommandations à la Chambre sur l'élaboration d'une stratégie de mieux-être pour la province. Le mieux-être est une question de promotion de modes de vie sains, de prévention des maladies et de détermination du rôle que les particuliers, les collectivités, les gouvernements et le secteur privé peuvent assumer pour aider les gens à améliorer leur état de santé.

Le comité entend plus de 90 interventions pendant huit jours d'audiences publiques tenues

en octobre et novembre 2000 à Fredericton, à Edmundston, à Moncton, à Bathurst et à Saint John. Il reçoit aussi plus de 40 mémoires.

D'autres audiences ont lieu à Fredericton le 18 janvier, les 2, 9 et 23 février, les 1<sup>er</sup>, 15 et 28 mars et le 24 avril 2001.

Le 1<sup>er</sup> mai, le comité présente un rapport intitulé *Ensemble pour le mieux-être : Stratégie de mieux-être pour le Nouveau-Brunswick*, qui met l'accent sur cinq priorités nettes. Le rapport aborde le défi qui consiste à savoir comment le gouvernement et la société peuvent mieux favoriser le mieux-être, prévenir les maladies et traiter les facteurs qui influent sur le mieux-être, afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à demeurer en santé plus longtemps. Le comité indique cinq domaines d'action prioritaires : les modes de vie sains, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les collectivités et le mieux-être au travail.

Le rapport recommande la création d'un secrétariat au mieux-être qui travaillerait avec d'autres ministères et intervenants, serait une source de connaissances et de renseignements sur le mieux-être, communiquerait les constatations des recherches, publierait un rapport annuel sur le mieux-être et s'efforcerait de favoriser une approche communautaire pour améliorer le mieux-être. Le comité recommande également que les ministères élaborent une politique d'intérêt public favorisant la santé et examinent les politiques actuelles qui ont une incidence sur le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick ou leur capacité d'améliorer leur propre santé. En outre, il est recommandé de former un comité de sous-ministres pour veiller à la mise en œuvre de la stratégie.

#### ***Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil***

Le Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil est constitué pour examiner les candidatures aux fonctions clés de certains organismes, conseils, offices et commissions provinciaux.

Le comité se réunit le 25 novembre 2001 pour étudier le mandat de divers organismes et corporations de la Couronne.

# Statistiques comparatives sur la Chambre

53 <sup>e</sup> législature			54 <sup>e</sup> législature		
	2 <sup>e</sup> session 1996 - 1997	3 <sup>e</sup> session 1997 - 1998	4 <sup>e</sup> session 1998 - 1999	*2 <sup>e</sup> session 1999 - 2000	3 <sup>e</sup> session 2000 - 2001
<i>Jours de séance</i>	40	41	40	65	63
<i>Séances en soirée</i>	4	5	6	18	15
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>					
- déposés	91	56	61	49	62
- sanction royale accordée	91	53	59	45	60
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>					
- déposés	6	11	8	3	10
- sanction royale accordée	5	11	7	2	7
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>					
- déposés	4	3	2	2	-
- sanction royale accordée	0	0	0	1	-
<i>Motions ministérielles</i>					
- total	7	10	2	8	10
- débattues	1	2	1	6	8
- adoptées	7	9	1	6	8
- retirées	-	1	-	1	2
<i>Motions émanant des députés</i>					
- total	111	110	134	144	118
- débattues	7	8	4	11	5
- adoptées	5	8	2	4	4
- portant dépôt de documents	102	89	127	130	102
<i>Comité des subsides :</i>					
<i>jours de séance</i>					
- Chambre	13	20	22	35	32
- Comité des prévisions budgétaires	-	-	-	-	-
<i>Rapports annuels déposés</i>	72	50	50	64	54
<i>Pétitions</i>	13	8	8	16	16
<i>Questions écrites</i>	4	3	27	0	4

\* Première session de la 54<sup>e</sup> législature

6 juillet 1999

1 jour de séance



# Services des finances et des ressources humaines

---

## Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires et aux autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. À cette fin, le personnel assiste à des séances d'information et de formation telles que les suivantes :

- cours et colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information sur les ressources humaines (SIRH) de la province, y compris la gestion du rendement, la sécurité d'accès ainsi que la tenue en ligne de la feuille de paye et des dossiers du personnel ;
- colloques sur la planification des changements, les modifications concernant l'assurance-emploi et la modernisation du gouvernement, qui couvrent des domaines tels que la planification de carrière et de succession au gouvernement provincial, la responsabilité du personnel pour ses actions ainsi que les questions d'actualité dans le domaine des achats, de la comptabilité et de la vérification au gouvernement ;
- séances de formation pendant l'heure du midi portant sur les progrès technologiques récents en matière de technologie de l'information, qui touchent des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique ainsi que les achats et les autorisations de paiement électroniques dans le secteur public ;
- colloques sur les changements et les progrès continus dans des domaines tels que la dotation en personnel, les politiques sur les ressources humaines et les avantages sociaux dans le secteur public, y compris le Programme de retraite anticipée volontaire (PRAV), le régime d'invalidité prolongée et le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF).

La première conférence de l'Association canadienne des Services de soutien parlementaires (ACSSP) a lieu du 8 au 10 novembre 2001. L'association a été créée à l'intention des membres du personnel de soutien parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. Elle a pour

mission de servir de moyen de consultation et d'échange d'information entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que présente le soutien de ces organisations. Le directeur participe à la première conférence et attend avec intérêt de pouvoir continuer à échanger au sujet des pratiques exemplaires avec les représentants des corps législatifs de tout le Canada.

Le 1<sup>er</sup> avril 2001, l'Assemblée législative commence à passer des commandes électroniques de produits au magasin central par l'entremise du système O&PEN du ministère de l'Approvisionnement et des Services. La mise en place de ce système améliore l'efficacité et l'efficience de l'achat et de la réception des produits à l'aide d'un catalogue en ligne indiquant les prix.

En juin 2000, le bureau du contrôleur termine son examen de contrôle interne de la section du bureau du directeur général des élections de l'Assemblée législative, examen effectué à la demande de la directrice générale des élections. À la suite de la présentation du rapport définitif, la section des finances et des ressources humaines est chargée de fournir une expertise et un soutien accrus pour faciliter la mise en oeuvre des recommandations du rapport. Ce soutien devrait se poursuivre et augmenter dans l'avenir prévisible afin d'assurer la mise en place de moyens appropriés de contrôle interne pour aider le bureau à s'acquitter de son mandat légal.

## I. Service des finances

### Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- \* Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, employés des services publics et occasionnels)
- Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- \* Dépenses des parlementaires et des comités
- Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

---

---

\* *Achat et paiement de produits et services*

- Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.

\* *Analyses et projections financières*

- Examiner la situation financière de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements visant l'état des dépenses, grâce à des rapports adaptés et spécialisés, au besoin.

\* *Processus budgétaire*

- Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

### ***Faits saillants du Service des finances***

Pendant l'année financière terminée le 31 mars 2001, l'Assemblée législative réussit à atteindre les objectifs budgétaires tout en maintenant un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 57 600 \$, ou 0,6 %, par rapport aux dépenses budgétées pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Le processus budgétaire pour l'année financière 2001-2002 de l'Assemblée législative présente un nouveau défi pour ce qui est de maintenir un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des exigences et à des frais accrus dans les domaines de la traduction et de l'interprétation, de la transcription, des comités, des services aux parlementaires et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre. Dans le cadre du processus budgétaire, des fonds additionnels sont prévus pour l'augmentation de l'allocation de bureau de circonscription et pour les services d'interprétation fournis par le ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Des fonds additionnels sont approuvés pour augmenter de 5 000 \$, le 1<sup>er</sup> avril 2001, l'allocation de bureau de circonscription des parlementaires, ce qui porte l'allocation des simples députés à 25 000 \$ par année financière, et celle des ministres, à 15 000 \$. Cela fait suite à une

augmentation semblable effectuée en juin 1999. Le nombre accru de demandes faites au titre de l'allocation de bureau de circonscription à la suite des changements fait sensiblement augmenter la charge de travail que le personnel doit assumer pour continuer de traiter rapidement et avec exactitude les demandes de remboursement des parlementaires.

## **II. Service des ressources humaines**

### ***Aperçu***

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

\* Administration du personnel

- Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.

- Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.

\* Perfectionnement des ressources humaines

- Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.

\* Politiques relatives au personnel

- Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer la communication convenable au personnel des politiques relatives aux ressources humaines.

### ***Faits saillants du Service des ressources humaines***

La Section des finances et des ressources humaines est de nouveau responsable de l'administration du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) visant les parlementaires, qui a commencé en 1997. En vertu du programme, chaque parlementaire peut employer un étudiant ou une étudiante dans sa circonscription, pendant une période allant de mai à août, pour un travail lié à ses fonctions de parlementaire. La Section des finances et des ressources humaines est chargée notamment de la coordination du programme avec les parlementaires et de l'entrée en service

(établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour l'ensemble des étudiantes et étudiants participants. En tout, 36 étudiantes et étudiants sont employés par les parlementaires au titre du programme. La Section des finances et des ressources humaines s'occupe aussi de 21 autres étudiantes et étudiants employés en vertu d'autres programmes, y compris 12 pages pour la session de 2001-2002, 4 guides pour la saison touristique de 2001, au titre du Programme d'emploi prioritaire, et 1 étudiante en technologie de l'information.

Conformément à une mesure législative déposée et adoptée en 2001 par l'Assemblée législative pour modifier la *Loi sur l'Assemblée législative*, les parlementaires reçoivent une augmentation de 1,0 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au titre de leur indemnité annuelle et de leur allocation pour dépenses et une augmentation additionnelle de 0,5 % qui prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2001. Ces augmentations correspondent aux augmentations économiques accordées en 2001 aux

employés de la province du Nouveau-Brunswick. Une mesure législative semblable est déposée et adoptée pour modifier la *Loi sur le Conseil exécutif* et exige une augmentation similaire des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de la section des finances et des ressources humaines s'occupe de ces augmentations et fait tous les rajustements nécessaires.

Le personnel de la section des finances et des ressources humaines traite au cours de l'année 2001 les augmentations visant le coût de la vie (ou augmentations économiques) des diverses échelles salariales utilisées par l'Assemblée législative, qui touchent 62 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les demandes de reclassification de postes, et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 2 traducteurs parlementaires, de 1 rédactrice parlementaire, de 4 guides et de 12 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Pour ce qui est des employés à temps plein de l'Assemblée législative, le personnel traite pendant l'année un total de 9 entrées en service et de 6 cessations d'emploi, y compris 3 départs à la retraite.

## *Effectif (au 31 mars 2001)*

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>TOTAL</i>
Administration générale	8	0	0	3	11
Services des finances et des ressources humaines	3	0	0	0	3
Sécurité	1	0	11	0	12
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	1	0	0	0	1
Bibliothèque de l'Assemblée législative et Service de recherche	7	0	0	0	7
Hansard	10	0	0	0	10
Traduction des débats	9	0	0	0	9
Parlementaires	0	55	0	0	55
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés	18	0	0	0	18
Pages et guides	0	0	12	4	16
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>142</b>

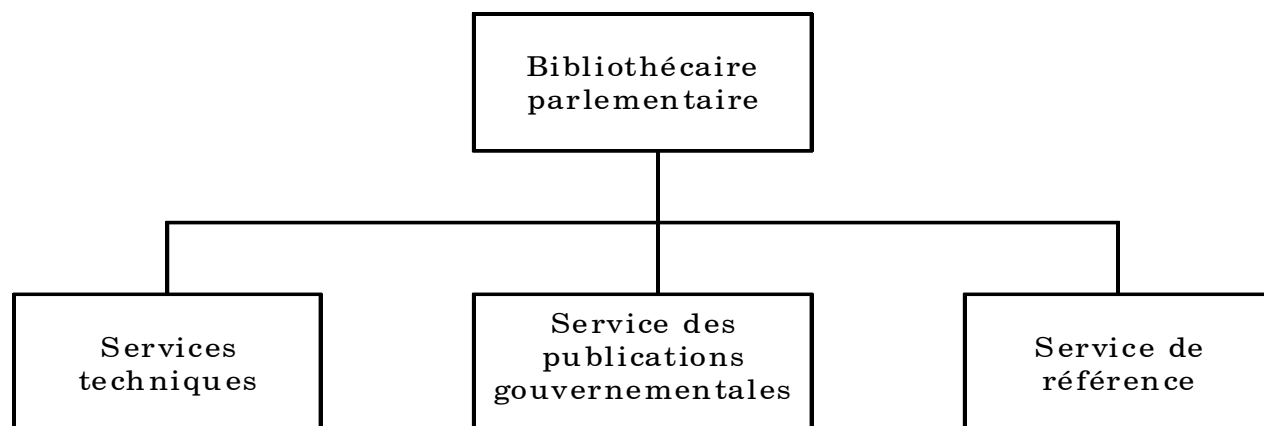
**Sommaire financier 2000-2001 de l'Assemblée législative  
pour l'année terminée le 31 mars 2001  
(en milliers de dollars)**

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<b><i>Bureau de l'Assemblée législative</i></b>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	358,0	372,2
Bureau du greffier	1 010,5	989,6
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	126,3	84,7
Hansard	414,0	411,5
Traduction des débats	553,5	566,8
<i>Total partiel</i>	<i>2 462,3</i>	<i>2 424,8</i>
<b><i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i></b>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	466,7	452,1
Bureau de l'opposition officielle	531,5	531,5
Bureau de la députée néo-démocrate	113,2	113,2
<i>Total partiel</i>	<i>1 111,4</i>	<i>1 096,8</i>
<b><i>Allocations des parlementaires et comités</i></b>		
Allocations des parlementaires	5 068,9	5 015,3
Comités parlementaires	185,0	233,1
<i>Total partiel</i>	<i>5 253,9</i>	<i>5 248,4</i>
<b><i>Total : Assemblée législative</i></b>	<b><i>8 827,6</i></b>	<b><i>8 770,0</i></b>

# Bibliothèque de l'Assemblée législative

---

Eric L. Swanick, bibliothécaire parlementaire



2000-2001

## **Introduction**

La *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* (L-3.1) déclare que la « bibliothèque de l'Assemblée législative est [...] destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick ».

## **Service des publications gouvernementales**

La bibliothèque de l'Assemblée législative est dépositaire universel des publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick et dépositaire universel des publications dans les deux langues officielles du gouvernement fédéral.

Au cours de 2000-2001, la bibliothèque de l'Assemblée législative fait parvenir 1 435 documents à la Bibliothèque nationale du Canada et 469 documents du Nouveau-Brunswick à Micromedia.

Duncan Systems convertit bon nombre des fiches sur les publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick, et les fiches sont ajoutées à la base de données de la bibliothèque.

## **Service de référence**

Le Service de référence continue d'offrir et de coordonner des séances d'information sur Internet et les ressources de la bibliothèque.

Le service continue de publier *Liste sélective d'acquisitions = Selected Accessions*, qui est trimestrielle, 11 numéros de *Table des matières des périodiques = Periodical Contents* et 1 numéro de *Nouvelles sur la bibliothèque*.

Les vitrines d'exposition de la bibliothèque, qui se trouvent dans la rotonde de l'Assemblée législative, servent à plusieurs expositions fondées sur les collections de la bibliothèque.

Dans le cadre du programme coopératif du gouvernement, Marc-André Deschênes, du collège communautaire de Dieppe, termine la conception de la page d'accueil de la bibliothèque. Dans le cadre du même programme, Ali Raza Chaudry, de l'école de commerce de l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, travaille pendant l'été à réviser la liste de documents sur l'histoire du Nouveau-Brunswick, comme Marie-Danielle Cantin le fait dans le cadre du Programme d'échange Nouveau-Brunswick/Québec.

---

---

### ***Services techniques***

Les fiches de livres sont accessibles dans le catalogue en ligne de la bibliothèque. En plus de l'ajout des nouvelles acquisitions, l'accent est maintenant mis sur l'ajout des publications gouvernementales nouvellement acquises (surtout les documents du Nouveau-Brunswick) à la base de données.

### ***Divers***

Pendant l'été, plusieurs étudiants et étudiantes reviennent afin d'aider à accomplir diverses tâches, et nous les en remercions encore une fois.

La bibliothèque prête de nouveau des documents à l'Institut canadien de microreproductions historiques. La bibliothèque reçoit du Fonds en fiducie du Vicomte Bennett une aide financière visant à contribuer à l'achat de documents rares du Nouveau-Brunswick. Goose Lane Editions continue de déposer ses publications à la bibliothèque. En outre, des dons sont reçus de Douglas Fetherling et de la succession de J.B.M. Baxter, et la bibliothèque acquiert la collection de l'ancienne Direction des affaires culturelles.

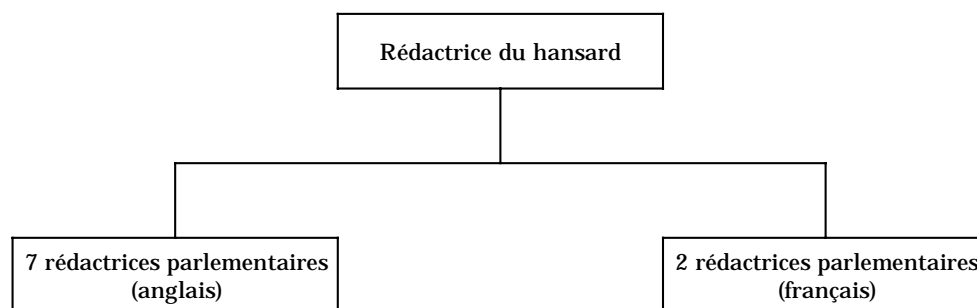
Kathleen Jeffries, Janet McNeil et Margaret Pacey suivent un cours en HTML.

Jean-Claude Arcand assiste à la conférence de la Atlantic Provinces Library Association. Margaret Pacey participe à la conférence Access Y2K, à St. John's, à Terre-Neuve. Eric Swanick assiste à la conférence de la Special Libraries Association et à la rencontre de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada. Eric parle au caucus progressiste-conservateur de la bibliothèque et de ses services. Il prend la parole sur le même sujet ainsi que sur la reconstitution de la bibliothèque de M<sup>gr</sup> Medley, au musée du Restigouche, à Dalhousie. Eric Swanick a également reçu une aide financière de la Atlantic Provinces Library Association pour reprendre le travail sur la bibliographie relative à Alden Nowlan.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé la bibliothèque au cours de la dernière année financière.

# Hansard

## Susan Kennedy, rédactrice du hansard



### **Mandat**

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, enregistre, transcrit et rend accessibles les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale, et répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

La politique AD-1206 dans le *Manuel d'administration* de la province du Nouveau-Brunswick donne de plus amples renseignements sur les fonctions, les priorités, les services et la politique de transcription et de révision du Bureau du hansard.

### **Faits saillants**

- Quatre occasionnelles sont engagées pour aider le personnel pendant une partie de l'année.

### **Chambre**

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

La clientèle des questions orales quotidiennes se chiffre à 280 abonnés. Les tableaux 1 et 2 donnent une ventilation par parti des questions orales ainsi que des déclarations de ministres et de députés.

L'année financière 2000-2001 compte 70 jours de séance, avec 17 séances en soirée. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 401 heures, soit 5 032 prises de cinq minutes, y compris la première séance de mémoire d'homme qui a duré toute la nuit. La séance a commencé le 2 mai 2000, à 13 heures, et elle a enfin été levée le 3 mai 2000, à 9 h 50. Le prochain jour de séance a commencé le même jour, à 10 heures, et s'est poursuivi jusqu'à 18 heures.

La clientèle des fascicules se chiffre à 47 abonnés. À la fin de l'année financière, les fascicules de la session de 1999-2000, jusqu'à la séance 46, à savoir le 12 mai 2000, ainsi que les fascicules de la session de 2000-2001, jusqu'à la séance 7, à savoir le 23 novembre 2000, avaient été distribués.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures, de rubans et de prises des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du hansard sont publiés dans les deux langues officielles. La clientèle des volumes du hansard se chiffre à 67 abonnés : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Durant l'année financière 2000-2001, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de la Chambre s'élevèrent à 412.

### **Comités**

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En tout, pendant l'année financière 2000-2001, 44 réunions de comités permanents sont enregistrées : 16 du Comité des corporations de la Couronne, 2 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 1 du Comité de modification des lois, 7 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 1 du Comité de la procédure et 17 du Comité des comptes publics. En tout, 19 réunions de comités spéciaux sont enregistrées : 5 du Comité de l'éducation et 14 du Comité des soins de santé. Ces réunions de comité ont nécessité l'enregistrement, la transcription et la révision de 276 heures, soit 3 343 prises de cinq minutes.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Pendant l'année financière 2000-2001, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de comités se chiffrent à 135.

### **Activités spéciales**

En mai 2000, le personnel du hansom a assuré le fonctionnement du système de son pendant le colloque législatif pour élèves, d'une durée de trois jours.

Le personnel du hansom a assuré le fonctionnement du système de son et d'enregistrement pendant les séances d'affaires de la 18<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Canada, les 26 et 27 janvier 2001. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 9 heures, soit 116 prises de cinq minutes.

### **Personnel**

Mary Bastin est parmi les cinq employés comptant 25 années et plus de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick à qui les parlementaires et les membres du personnel ont rendu hommage le 16 novembre 2000. Mary a pris sa retraite le 30 novembre 2000, après plus de 27 années de service.

À une réception le 2 février 2001, les parlementaires et les membres du personnel ont rendu hommage à Pat Wright pour ses 25 années de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick.

**Tableau 1 :  
Questions orales par caucus,  
année financière 2000-2001**

Caucus	Questions	Minutes
Parti progressiste-conservateur		
Parti libéral	317	1 851
Nouveau Parti démocratique	58	162
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>	<b>2 013</b>

**Tableau 2 :  
Déclarations de ministres et de députés,  
année financière 2000-2001**

Caucus	Ministres	Députés
Parti progressiste-conservateur	190	245
Parti libéral		309
Nouveau Parti démocratique		47
<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>601</b>

**Tableau 3 :  
Statistiques comparatives sur les sessions**

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999+	2000-2001
				<b>1999-2000</b>	
Jours	40	41	40	1+ 65	63
Heures	224	220	235	1+ 376	340
	1 477*	1 437*	1 519*	7*	4 199*
* Rubans				+ 4 766#	
# Prises					

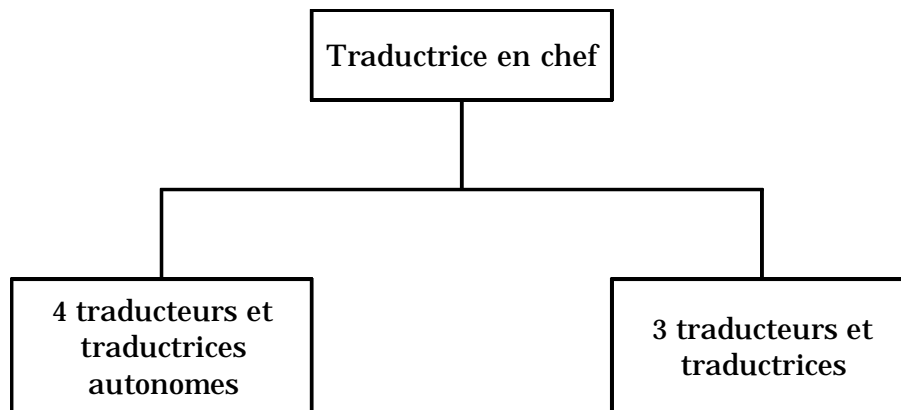
**Tableau 4 :  
Prises enregistrées,  
année financière 2000-2001**

	Prises de 5 minutes	% de la charge de travail
Chambre	5 032	60
Comités	3 343	40
<b>TOTAL</b>	<b>8 375</b>	<b>100</b>



# Traduction des débats

## Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



### **Mandat**

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard ») ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

La politique AD-1205 dans le *Manuel d'administration* de la province du Nouveau-Brunswick donne de plus amples renseignements sur les responsabilités, les fonctions, les priorités, les services et la politique de traduction de Traduction des débats.

### **Faits saillants**

• Au cours de l'année financière 2000-2001, plus de 2,2 millions de mots sont traduits, soit 15 % de plus que l'année précédente. Le tableau 1 donne une ventilation.

- En tout, 1 645 demandes de traduction ont été traitées, soit une augmentation importante de 60 % par rapport à l'année précédente.
- Au cours de l'année, la traduction pour le Bureau de l'Assemblée législative a augmenté de 60 % par rapport à 1999-2000.
- En raison du nombre accru de jours de séance, soit 70 pendant l'année financière 2000-2001 contre 25 en 1999-2000, la traduction pour la Chambre, à savoir le Feuilleton, les avis de motion et le Journal quotidien, a connu une remarquable augmentation de 213 % par rapport à l'année précédente, tandis que la traduction pour les comités parlementaires a baissé de 11 % pendant la même période.
- Pour la même raison, en 2000-2001, la traduction du hansard a diminué de 20 % par rapport à l'année précédente.
- Après avoir lancé deux concours, au début de l'automne et à l'hiver, Traduction des débats a embauché un traducteur II pour le poste qui s'était libéré au début de l'été.

### **Chambre**

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à 47 % de la charge de travail. Environ 23 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à 3 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 21 % de la charge de travail, soit plus du triple du taux de l'année dernière ; ils sont traduits le jour même.

### **Parlementaires**

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 18 % de la charge globale de travail, soit deux fois plus que l'année dernière.

Au cours des 70 jours de séance pendant l'année financière en question, 616 demandes de traduction sont traitées, totalisant 1 831 pages. Sont traduits entre autres le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 542 déclarations et 72 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le discours moyen comporte 13 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 51 % de la charge de travail. Environ 95 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 51 % de la charge de travail, suivi par le Bureau des député(e)s du gouvernement, à raison de 38 %. La demande provenant du Bureau de la députée néo-démocrate compte pour 11 % de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain.

### **Comités**

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à près de 4 % de la charge globale de travail pendant l'année financière 2000-2001.

### **Bureau de l'Assemblée législative**

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative a augmenté de près de 60 % par rapport à l'année précédente et correspond à 7 % de la charge globale de travail en 2000-2001.

**Tableau 1 :**  
**Production de Traduction des débats,**  
**année financière 2000-2001**

*(en milliers de mots)*

<b>CHAMBRE</b>	
Avis de motion et Feuilleton	463
Journal	69
Hansard <sup>1</sup>	1 061
<b>PARLEMENTAIRES</b>	
Discours et déclarations	312
Correspondance et communiqués	83
<b>COMITÉS</b>	83
<b>BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	166
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>2 237</b>

<sup>1</sup> Inclut un report de 1,06 million de mots (71 % du hansard de 1997-1998) de l'année financière antérieure.

<sup>2</sup> Exclut un report d'approximativement 5,2 millions de mots (27 % du hansard de 1997-1998, 100 % du hansard de 1998-1999, 100 % du hansard de 1999, 100 % du hansard de 1999-2000, et les séances 1 à 29 de 2000-2001) à l'année financière ultérieure.

**Tableau 2 :**  
**Statistiques comparatives**  
**sur les sessions**

	<i>1997-1998</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1999</i>	<i>1999-2000</i>	<i>2000-2001</i>
Jours	41	40	1	65	63
Mots*	1 469	1 586	5	2 489	2 100 **
* <i>En milliers.</i>					
** <i>Chiffre estimatif.</i>					

## *Projet spécial*

### **Valmond LeBlanc, agent de projet spécial**

#### **Contexte**

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2000-2001, pour la sixième année de suite, une subvention d'impartition de traduction est obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée

législative remercie le ministère des Affaires intergouvernementales et Patrimoine canadien de l'appui de ses efforts pour respecter l'objectif de rendre les documents disponibles en même temps dans les deux langues officielles, sans attente induite. Le financement en question a augmenté de 20 % par rapport à l'année financière précédente.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. Le niveau de financement se maintient en 2000-2001. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à l'élimination de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans

---

---

l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

**Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.**

**Résultats**

- En 2000-2001, la demande de traduction du hansard atteint environ 2,8 millions de mots, soit une augmentation de 415 % par rapport à l'année financière précédente. Il s'agit d'une demande annuelle record depuis l'instauration de la traduction écrite du hansard en 1977.
- En 2000-2001, la production de traduction du hansard se chiffre à 1,1 million de mots, soit 20 % de moins qu'au cours de l'année financière précédente. La baisse de production découle surtout de l'augmentation de 60 % des demandes de traduction liées à d'autres activités.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production a atteint 1,7 million de mots. Au cours des cinq dernières années, cet excédent de la demande par rapport à la production se situe en moyenne à 0,6 million de mots par année.

**Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.**

**Résultats**

- En 2000-2001, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 60 mois plus tôt que les volumes publiés. Il s'agit d'une amélioration de 25 % par rapport à l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2001, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 30 (le 10 février 1998) de la session de 1997-1998 est accessible sur le réseau.
- Les fascicules jusqu'à la séance 18 (le 8 janvier 1997) de la session de 1996-1997 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

**Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.**

**Résultats**

- En 2000-2001, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard subit une augmentation nette de 1,4 million de mots ou de 38 %, contre une réduction nette de 0,6 million de mots ou de 15 % au cours de l'année financière précédente.
- Malgré l'ajout de 70 jours de séance au cours de l'année financière, 28 fascicules ont été traduits. L'accroissement net de l'arriéré est donc de 42 fascicules.
- Au 31 mars 2001, la traduction du hansard accuse un retard de 37 mois (soit 144 jours de séance), contre 28 mois (soit 102 jours de séance) pendant l'année financière précédente.

**Accès accru**

À compter de l'année financière 2000-2001, les fascicules du hansard sont convertis en PDF dès qu'ils sont traduits. Cela rend le format indépendant du logiciel de traitement de texte, facilitant ainsi la consultation par les parlementaires et leur personnel. Des fascicules antérieurs ont aussi été convertis grâce à l'aide d'une étudiante à l'été.

**Conclusion**

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 7 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 19 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

# *Services de protocole, de sécurité et d'accueil*

---

**Phyllis LeBlanc, sergente d'armes**

## **I. SERVICES D'ACCUEIL**

Au cours de la saison touristique 2001, de juin à août, 9 854 personnes visitent l'Assemblée législative, comparativement à 11 116 en 2000 et à 11 860 en 1999. L'édifice est ouvert aux visites de 8 h 30 à 19 heures, sept jours par semaine, y compris les jours fériés.

Quatre guides sont employés pendant les mois d'été : Conor Barry, Melissa Montgomery, Billy Power et Jason Preston.

Des visites sont également offertes pendant le reste de l'année. Les visiteurs sont encouragés à faire des réservations, car les guides ne sont pas toujours en service. Quand les guides ne sont pas libres, M<sup>me</sup> LeBlanc se charge des visites. Les groupes et les particuliers devraient faire des réservations en téléphonant au (506) 453-2527.

## **II. ACTIVITÉS**

Les activités qui se tiennent habituellement dans la Chambre de l'Assemblée législative sont déplacés à d'autres endroits pendant les mois de septembre, octobre et novembre en raison de la remise en état des lustres.

### ***Prix d'excellence***

Les prix d'excellence sont décernés à quatre personnes du Nouveau-Brunswick au cours d'une cérémonie qui a lieu à la Chambre à 11 heures le 24 avril 2001. Ces prix sont un hommage aux personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle aux arts. Michel Cardin reçoit le Prix André Thaddée Bourque et Louise Manny pour l'excellence en musique ; Ludmila Knezkova-Hussey reçoit le prix pour l'excellence en développement culturel communautaire ; Douglas Lochhead reçoit le prix Alden Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires en anglais ; Norman Robichaud reçoit le prix pour l'excellence en développement culturel commautaire.

S.H. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneure, et l'hon. Dale Graham, vice-premier ministre, sont parmi les dignitaires présents à la cérémonie.

### ***Cérémonie d'assermentation***

Par suite des élections partielles de février et d'avril 2001, Jean Dubé (Campbellton), Gaston Moore (Caraquet) et Claude Williams (Kent-Sud)

sont assermentés. Ils se joignent au gouvernement de l'hon. Bernard Lord.

### ***Colloque législatif pour élèves***

Un groupe de 55 élèves participent au 12<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves, tenu du 4 au 6 mai 2001. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les questions communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager des expériences. Les ateliers et les conférences de la fin de semaine portent sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif. Le sommet de la fin de semaine chargée est le Parlement modèle dirigé par le président de l'Assemblée législative, l'hon. Bev Harrison. Les élèves ont l'occasion de rendre visite à Son Honneur à l'Ancienne résidence du Gouverneur le vendredi soir et d'entendre le premier ministre Bernard Lord le samedi après-midi.

### ***Remise de médailles***

Le 11 juin 2001, à la Chambre du Conseil législatif, le député de Fredericton-Fort Nashwaak Eric McKenzie remet la Médaille de la paix au capitaine Thomas Leitch et à l'adjudant John LeBlanc. Une réception suit dans la rotonde pour la famille et les amis.

### ***Livre de condoléances***

À la suite des événements tragiques survenus au World Trade Center, à New York, et au Pentagon, à Washington, DC, le premier ministre Lord invite la population du Nouveau-Brunswick à exprimer sa compassion et sa solidarité à la population américaine.

En mémoire des victimes des désastres, le vendredi 14 septembre 2001 est proclamé Jour de deuil national. Le premier ministre est à l'Assemblée législative pour observer trois minutes de silence et signer le livre de condoléances qui est placé dans la rotonde de l'Assemblée législative.

### ***Cérémonie d'assermentation***

Le 10 octobre 2001, des parlementaires, des membre de sa famille et des amis assistent à la cérémonie d'assermentation de Rodney Weston. S. H. Marilyn Trenholme Counsell préside à l'assermentation de M. Weston comme ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture.

---

---

### ***Cérémonie d'allumage des lustres***

Le 14 novembre 2001, le président de la Chambre Bev Harrison accueille des invités à l'allumage des lustres, qui avaient été démontés et remis en état sous la supervision du ministère de l'Approvisionnement et des Services. Après une brève allocution prononcée par l'hon. Dale Graham, la sergente d'armes Phyllis LeBlanc procède à l'allumage des lustres.

### ***Illumination de l'arbre de Noël***

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu à l'Assemblée législative le 7 décembre 2001. Comme le veut la coutume, des agents et des gardiens du parc provincial Mactaquac servent du cidre chaud et du chocolat chaud. La chorale des jeunes Lintuhtine, dirigée par Helen Mòrag McKinnon, assure le divertissement de la foule nombreuse. Des scouts distribuent des bougies et des bonbons aux enfants.

Un mot de bienvenue, prononcé par le président de la Chambre Bev Harrison, et la prière, prononcée par le doyen Keith Joyce et le père Donald Savoie, aumôniers de l'Assemblée législative, sont suivis de messages du premier ministre Bernard Lord et de S.H. Marilyn Trenholme Counsell. Son Honneur dirige le compte à rebours pour illuminer l'énorme arbre.

Le Père Noël apparaît brièvement et exhorte la foule à le suivre ainsi que la fanfare le long de la rue Queen, pour participer à la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël de la ville de Fredericton à l'hôtel de ville.

### **III. PAGES**

Les pages continuent d'être recrutés parmi les étudiants et étudiantes d'université. Des annonces sont placées dans *The Brunswickan* et au centre de placement étudiant, où on peut se procurer des formules de demande. Il est également possible de se procurer des formulaires de demande en septembre au bureau du greffier.

L'Assemblée législative aide le programme des pages de la Chambre des communes. Les candidates et candidats sont sélectionnés par la Chambre des communes suivant des critères stricts de rendement scolaire, puis interviewés par la sergente d'armes et l'agente administrative.

### **IV. SÉCURITÉ**

La sécurité des parlementaires, du personnel et des personnes en visite continue d'être assurée

par les commissionnaires, qui sont en service 24 heures sur 24. Pendant les séances de l'Assemblée législative, la protection est assurée sur place par des agents de police en civil qui ne sont pas en service.

En août, la sergente d'armes demande au service de police de Fredericton de mener une étude sur l'évaluation des menaces dans l'enceinte parlementaire. Le sergent d'état-major G. A. (Gordon) Fortner est affecté à la tâche. Un rapport et des recommandations sont présentés au Comité d'administration de l'Assemblée législative.

### **V. DIVERS**

#### ***Restauration et réparation de la masse***

En mai 2001, une fissure importante est découverte dans la masse. Cette masse avait été présentée au premier ministre A. A. Dysart par le lieutenant-gouverneur Murray MacLaren le 15 février 1937. Faite d'argent massif doré, la masse mesure 52 po de long et a été fabriquée par Goldsmiths and Silversmiths Co., Ltd., de la rue Regent, à Londres, en Angleterre.

Après avoir consulté un orfèvre local et avoir communiqué avec d'autres provinces, il est déterminé que Henry Birks and Sons, à Saint John, est la compagnie la plus compétente pour exécuter les réparations nécessaires. La sergente d'armes apporte la masse à Saint John afin de faire faire un devis. Le contrat est par la suite adjugé à Morton-Parker et comprend ce qui suit : réparation de la fissure, plaquage en or, ponçage, polissage et changement de la doublure du coffret.

Après que la masse est emballée et préparée par Birks pour l'envoyer à Montréal, l'Assemblée législative est reconvoquée le 13 août 2001 pour une session d'urgence afin d'obliger les employés d'hôpitaux à retourner au travail. Le personnel récupère la masse à Saint John. Toutefois, il est décidé de sortir la masse seulement quelques minutes avant l'ouverture de la Chambre. À la dernière minute, une entente est conclue entre le gouvernement et les travailleurs et travailleuses. Une proclamation est immédiatement prise révoquant la reconvoocation de la Chambre. La masse est renvoyée à Saint John, puis expédiée à Montréal. La masse remise à neuf revient à l'Assemblée législative en octobre et est exposée à l'entrée de la Chambre.

# Programme pour les parlementaires

---

Le programme pour les parlementaires vise à fournir un soutien législatif et administratif aux simples députés. Des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe législatif à Fredericton.

Un financement est assuré pour le personnel de soutien des parlementaires dans leurs bureaux à Fredericton. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions législatives et publiques des parlementaires et il fournit de nombreux autres services de soutien.

## **Bureau des député(e)s du gouvernement**

Le bureau compte un directeur général, une chef de bureau, un directeur des communications, un recherchiste principal, un recherchiste, deux secrétaires et une réceptionniste.

## **Bureau de l'opposition officielle**

Le bureau comprend un directeur général, une chef de bureau, une directrice des communications, une agente des communications, un recherchiste principal, un recherchiste et deux secrétaires-réceptionnistes.

## **Bureau de la députée néo-démocrate**

Le bureau compte une chef de cabinet de la chef et une adjointe à la recherche.

---

## Publications

---

### **Bibliothèque de l'Assemblée législative**

*Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative: 1841-1991 = The Development of the New Brunswick Legislative Library: 1841-1991, 1991.*

*Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = New Brunswick Legislative Library Handbook, 1999.*

*Les élections au Nouveau-Brunswick: 1784-1984 = Elections in New Brunswick: 1784-1984, 1984.*

*Liste sélective d'acquisitions = Selected Accessions. Trimestriel.*

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick: Catalogue annuel = New Brunswick Government Documents Annual Catalogue.*

*Table des matières des périodiques = Periodicals Contents. Mensuel.*

### **Bureau du greffier**

*Activités législatives 2000/ Legislative Activities 2000.*

*Cérémonies d'ouverture: Quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick: le mardi 20 novembre 2001 = Opening Ceremonies. Fourth Session. Fifty-Fourth Legislature. Province of New Brunswick. Tuesday, November 20 2001.*

*Feuilleton et Avis = Order and Notice Paper, 63 numéros du 14 novembre 2000 au 1<sup>er</sup> juin 2001; 20 numéros du 20 novembre au 21 décembre 2001.*

*Guide d'orientation 1999 = Orientation Manual 1999.*

*Guide du personnel: Assemblée législative du Nouveau-Brunswick: 1998 = Employee Handbook: Legislative Assembly of New Brunswick: 1998.*

*Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = Journals. Legislative Assembly. Province of New Brunswick, troisième session, 2000-2001, 63 fascicules non révisés; quatrième session, 2001-2002, 20 fascicules non révisés.*

*Projets de loi déposés pendant la troisième et quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature — état des travaux = Status of Legislation Introduced during the Third and Fourth Sessions of the Fifty-fourth Legislature.*

### **Hansard**

*Journal des débats (hansard). 1999-2000, deuxième session de la 54<sup>e</sup> législature, fascicules 11 à 46. 2000-2001, troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, fascicules 1 à 7 = 1999-2000, Second Session of the Fifty-fourth Legislative Assembly, dailies 11 to 46. 2000-01, Third Session of the Fifty-fourth Legislative Assembly, dailies 1 to 7.*

### **Traduction des débats**

*Comeau, Georges. Recueil de définitions législatives = Listing of Definitions in Legislation, 1993- (sur disquette seulement).*

*LeBlanc, Valmond. Guide de rédaction pour la traduction parlementaire, 2000 (sur disquette seulement).*

*LeBlanc, Valmond. Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux = Directory of New Brunswick and National Organizations, 1990- (sur disquette seulement).*

*Sauvageau, Alain. Formules pour la traduction parlementaire = Parliamentary Translation Forms, 1995- (sur disquette seulement).*

# Homages

---

## **Edwin (Ed) Allen**

Le 28 mars, le député progressiste-conservateur Peter Forbes a souligné le décès d'Ed Allen le 10 janvier 2001.

*M. Allen laisse derrière lui un bilan impressionnant au service du public. D'abord, il a travaillé comme enseignant et directeur dans des écoles de la région de Fredericton avant de joindre la fonction publique provinciale en 1953. [Traduction.]*

*Au cours des 24 années où il a été fonctionnaire, il a gravi les échelons pour devenir sous-ministre du ministère des Affaires municipales et du ministère des Transports. Ed Allen a été député à l'Assemblée législative pendant 13 années ; il a remporté deux mandats de suite dans la circonscription de Fredericton-Nord, en 1978 et en 1982. Il a été ministre des Ressources naturelles et de l'Approvisionnement et des Services. Il a été défait en 1987, puis réélu en 1991. Il s'est retiré de la politique en 1995. [Traduction.]*

## **D<sup>r</sup> Édèse Bujold**

Le 25 avril 2001, le chef de l'opposition Bernard Richard a rendu hommage au regretté D<sup>r</sup> Édèse Bujold, qui est décédé le 22 avril 2001.

*Édèse Bujold est né à Carleton, au Québec, en 1919, et est décédé récemment. Il a été député de l'Assemblée législative entre 1970 et 1974 et il a pratiqué la médecine pendant 50 ans. Il a été directeur médical d'une résidence pour personnes âgées et il a servi au conseil municipal de la ville de Dalhousie, a été membre du conseil scolaire, membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et président-fondateur du Club Richelieu de Dalhousie.*

## **Charles McElman**

Le 28 mars, 2001, M. Richard a souligné le décès de Charles McElman le 31 décembre 2000.

*Le sénateur McElman a siégé au Sénat du Canada avec distinction de 1966 à 1990. En tant que premier secrétaire administratif du Parti libéral, il a joué un rôle important pour rebâtir le Parti libéral du Nouveau-Brunswick après sa défaite en 1952. [Traduction.]*

*Partisan de Louis Robichaud, un ancien premier ministre, il a travaillé de très près avec lui au milieu des années 60 pour la mise en oeuvre du programme Chances égales, considéré, à ce moment-là, comme un des programmes sociaux les plus progressifs dans l'ensemble du Canada et encore cité comme exemple aujourd'hui.*

## **Horace Smith**

Des parlementaires ont rendu hommage à la mémoire du regretté Horace Smith, qui est décédé le 22 mars 2001, constatant qu'il est né le 17 mars

1914 et a été député de Sunbury de 1960 à 1987. Il a été pendant 15 ans membre du conseil du comté de Sunbury. Il a également été président de la Union of New Brunswick Municipalities. Il a été secrétaire du Parti progressiste-conservateur et a exercé les fonctions de ministre sans portefeuille et de ministre des Affaires municipales.

## **Jean-Maurice Simard**

Le 21 novembre 2001, le premier ministre Bernard Lord a rendu hommage à la mémoire de Jean-Maurice Simard, qui est décédé le 17 juin 2001.

*Au cours de sa brillante carrière politique, Jean-Maurice Simard a été un promoteur passionné de la langue française et du développement économique, social et politique de la communauté acadienne. Il est reconnu comme le père du projet de loi 88, la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, dont une partie est aujourd'hui inscrite dans la Constitution canadienne. Il a aussi présidé aux modifications de la Loi scolaire du Nouveau-Brunswick, qui ont mené à la création d'écoles et de districts scolaires homogènes. [Traduction.]*

*Après avoir représenté la ville d'Edmundston à l'Assemblée législative pendant 15 années, il est devenu, comme il aimait tant le dire lui-même, le sénateur d'Edmundston au Sénat canadien. M. Simard a profité de son poste de sénateur pour appuyer de nombreuses questions qui ont eu des répercussions importantes sur l'ensemble de la communauté acadienne et la communauté francophone du Canada, telles que l'établissement d'un programme national de radio communautaire dans les collectivités minoritaires de langue française et la révision de la Loi sur les langues officielles du Canada en 1988.*

*M. Simard a écrit qu'il avait consacré 30 années de sa vie à la promotion de l'égalité du français et de l'anglais par égard pour la justice et l'équité ainsi que par amour pour sa province et son pays. Son engagement profond et sa passion pour la vie publique lui ont acquis le respect tant de ses collègues que de ses adversaires. [Traduction.]*

## **Harold Terris**

Le 24 avril 2001, M. Richard a souligné le décès de Harold Terris.

*Pilote d'avions Spitfire qui a combattu outre-mer pendant la Seconde Guerre mondiale, M. Terris a été pendant longtemps un fonctionnaire très respecté au service du Nouveau-Brunswick. En outre, il a été député à l'Assemblée législative de 1987 à 1991. [Traduction.]*



# *Notes*

---

---